

Pourquoi créer un Conseil Municipal des Jeunes à St Maixent l'École?

1. parce que la loi l'autorise
2. parce que [82% des jeunes veulent pouvoir agir sur leur territoire](#)
3. parce que d'autres villes l'ont fait
4. parce que c'est bon pour la ville
5. pour que les autres villes le fassent aussi, et la Communauté de Communes aussi.

Le CMJ est important parce que :

- 🍃 Une commune se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants, donc avec ses enfants.
- 🍃 Il peut aider à améliorer la vie quotidienne de tous
- 🍃 Il apprend aux enfants à aller voter et à dire ce qu'ils veulent pour la ville

Il peut agir dans les domaines de :

- ▶ la voirie, la prévention routière
- ▶ l'aménagement des rues, des espaces publics, parcs et jardins,
- ▶ l'environnement et la préservation de la nature
- ▶ les loisirs, l'animation
- ▶ le sport et la culture
- ▶ la solidarité et la citoyenneté

Pour les enfants qui participent au CMJ, c'est important pour:

- ☑ participer à la vie de la commune
- ☑ exprimer ses opinions, donner notre point de vue
- ☑ donner et défendre des idées de projets ou de manifestations
- ☑ s'impliquer dans des actions locales, nationales, européennes et mondiales
- ☑ améliorer la vie à l'école aussi

Cela nous apprend à:

- ★ devenir citoyen
- ★ respecter les valeurs de la République et sa devise Liberté, égalité, fraternité
- ★ devenir responsable et autonome
- ★ participer au débat public
- ★ découvrir les règles de la démocratie

Pour nous, le CMJ doit:

- 🌐 être paritaire entre filles et garçons
- 🌐 équilibrer aussi les âges de ses représentants : collègue, lycée, +
- 🌐 élire ses élus pour deux ans pour qu'ils puissent suivre leurs actions

Textes définissant la création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Les Objectifs de Développement Durable, 2015



Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1991. Elle a 30 ans!

Article 12 :

1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement **le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant**, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 15:

1 | Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à **la liberté d'association** et à la liberté de réunion pacifique.

Le texte dit que les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion, d'être écoutés. Ils peuvent aussi se réunir, adhérer à des associations ou en une.

la loi « égalité et citoyenneté », du 26 janvier 2017



Titre Ier : ÉMANCIPATION DES JEUNES, CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Chapitre II : Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie

Article 55

La section 2 du chapitre II du titre unique du livre Ier de la première partie du code général des collectivités territoriales est complétée par un article L. 1112-23 ainsi rétabli :

« Art. L. 1112-23.-Une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. **Cette instance peut formuler des propositions d'actions.**

« Elle est composée de **jeunes de moins de trente ans domiciliés sur le territoire de la collectivité ou de l'établissement** ou qui suivent un enseignement annuel de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement situé sur ce même territoire. **L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne doit pas être supérieur à un.**

« Ses modalités de fonctionnement et sa composition sont fixées par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale.»

A lire aussi :

<https://www.jeunes.gouv.fr/Les-conseils-de-jeunes>

<https://www.madmoizelle.com/conseils-municipaux-jeunes-703943>